



CHIMIE ENERGIE  
CENTRE VAL DE LOIRE

Section LSI

# Le Médiateur : Et après ?

Le 27 mai 2013

Depuis que la Cfdt est officiellement implantée dans les Laboratoires Servier à Gidy, elle a fait le choix de ne pas s'exprimer sur « l'affaire Médiateur ».

D'un part parce que la justice instruit le dossier et ne s'est pas encore prononcée.

D'autre part parce que la Cfdt n'a pas choisi un syndicalisme de commentaire mais un syndicalisme d'action au service de la défense des intérêts de ses adhérents et des salariés.

Pour autant, vous êtes nombreux à nous interpellier sur ce sujet. Vous vous interrogez sur les conséquences du procès sur l'entreprise et plus encore sur les sites du Loiret. Vous souhaitez connaître notre « position » sur le sujet.

Pour la Cfdt, il faut différencier le procès du Docteur SERVIER, du procès des Laboratoires SERVIER.

Les suites judiciaires de ces deux affaires sont loin d'être identiques pour les salariés.

- En ce qui concerne les faits reprochés au Dr SERVIER. S'ils s'avéraient fondés et que le Dr soit reconnu coupable, cela ne le serait qu'à titre personnel.
- Par contre, si la responsabilité de LSI venait à être engagée, cela pourrait faire peser la menace d'une interdiction d'exercer pour l'entreprise.

Pour autant, à ce jour, aucune décision n'a été prise. La justice poursuit son travail. Il est donc indispensable que chacun adopte une posture responsable en laissant le temps au temps.

La Cfdt, quant à elle, continue sa mission première d'information de conseil et de défense des intérêts des salariés.

Le moment venu, lorsque la décision des tribunaux sera connue, la Cfdt prendra ses responsabilités.

En tout état de cause, elle se battra pour que ce ne soient pas les salariés qui en payent les conséquences et fera tout ce qui est en son possible pour en limiter les effets.



Vous vous posez des questions ?

[cfdt.servier@laposte.net](mailto:cfdt.servier@laposte.net)

Posez-les-nous !

Portable : 06 63 12 76 09

Poste interne : 39062